



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018

n°45-2018

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **JEUDI 20 DECEMBRE 2018 à 14h30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 décembre 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 ^{ère} vice-présidente du SMPH
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} vice-président du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Suppléante

Mme Catherine SAUCET	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
----------------------	--

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN (pouvoir à Mme Florence MAZIER)	Conseiller régional
M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à M. Loïc RENIMEL)	Président de Saint-Lô Agglo
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et les dispositions de l'article L.1612-1

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents, **prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Montant
Charges de personnel et frais assimilés	1 032 390.00 €
Autres charges de fonctionnement	737 610.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 770 000.00 €
RECETTES	Montant
Remboursement IFCE	225 000.00 €
Vente de produits	40 000.00 €
Prestations	355 000.00 €
Locations boxes et revenus des immeubles	270 000.00 €
Subvention EPERON (Salon des Etalons)	15 000.00 €
Subvention Leader (Tour de France 2016)	10 000.00 €
	5 000.00 €
Centre Equestre	200 000.00 €
	1 120 000.00 €
Répartition du RESTE A CHARGE	650 000.00 €
Département	195 000.00 €
Région	195 000.00 €
Commune de Saint-Lô	130 000.00 €
Communauté d'Agglomération	130 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 770 000.00 €

➤ **DEPENSES :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2019 (hors dotation aux amortissements et excédents) s'élèvent à 1 770 000 €. Elles se répartissent comme suit :

Les charges à caractère général : 737 610 €, répartis comme suit

- **256 000 €** (eau, gaz, électricité, combustibles, carburant, fournitures administratives, vêtements, aliment, litières pour animaux...) ;
- **208 500 €** (prestation de services, entretien et maintenance des terrains, des bâtiments et du matériel roulant, assurances, formation...) ;
- **273 110 €** [autres charges générales dont l'organisation des manifestations (salon des étalons, les SHF, le CSO), la taxe foncière, les honoraires, les actes contentieux...]

Les charges de personnel et frais assimilés : 1 032 390 € qui comprend

- La rémunération du personnel du SMPH (**551 390 €**) composé de :

- o **6 agents titulaires** : conformément à la convention de mise à disposition du personnel IFCE, 1 agent a été recruté en 2018 par le SMPH. L'embauche d'un second agent est envisagée en 2019 (cf. création du poste d'un adjoint technique).
- o **6 agents contractuels**
- o **2 apprentis**
- o **1 CAE**

- Les mises à dispositions : **465 000 €**

- de 7 agents de l'IFCE en 2019 : **360 000 €** (le SMPH verse l'intégralité des salaires et l'IFCE reverse une subvention de fonctionnement).
- des services du conseil départemental (le service « mutualisation des fonctions supports et RH, et le service du patrimoine départemental) : **70 000 €**
- des services de la ville de Saint-Lô pour l'entretien des espaces verts : **35 000 €**.

- Les frais divers (tickets restaurant, visites médicales...) : **16 000 €**

➤ RECETTES : proviennent :

- du remboursement par l'IFCE des rémunérations des agents mis à disposition : **225 000 €**
- du revenu des immeubles (location des boxes, fluides...), de la vente des aliments et des diverses prestations (centres techniques, identification, ferrage, formation, centre équestre) : **870 000 €**
- d'une subvention du fonds EPERON pour le « salon des Etalons » : **15 000 €**
- d'une subvention du fonds LEADER pour le tour de France 2016 : **10 000 €**
- des participations des collectivités calculées sur le reste à charge des dépenses de fonctionnement, déduction faites des autres recettes et subventions : **650 000 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Montant
Travaux PPI 2018 et 2019	950 000.00 €
Travaux d'investissements courants	100 000.00 €
Achat du haras (3ème année)	500 000.00 €
<i>Total des dépenses</i>	<i>1 550 000.00 €</i>
RECETTES	Montant
Subvention Fonds Eperon pour travaux 2018/2019	150 000.00 €
Participations des Collectivités au titre de 2018 (déjà accordées)	400 000.00 €
Répartition du reste à charge	1 000 000.00 €
Département	300 000.00 €
Région	300 000.00 €
Commune de Saint-Lô	200 000.00 €
Communauté d'Agglomération	200 000.00 €
<i>Total des recettes</i>	<i>1 550 000.00 €</i>

➤ **DEPENSES :**

Elles s'élèvent à 1 550 000 € et se répartissent comme suit :

- **500 000 €**, correspondant au 3^{ème} et dernier versement de l'achat du haras national,
- **100 000 €** pour les investissements : achat de chevaux, véhicules utilitaires, cabines de jury N2014 et le têt, matériel d'équitation, rénovation tribunes Uriel, équipements/mobiliers
- **950 000 €** pour les travaux prévus dans le PPI 2018 et 2019 (délibération n° 44 du 20/12/2018):

➤ **RECETTES :**

Elles proviennent :

1°/ **des participations des collectivités** à hauteur de 1 400 000 € réparties ainsi :

- 400 000 € correspondant aux participations statutaires 2018 des 4 collectivités (déjà accordées)
- 1 000 000 €, au titre de 2019, se répartissant comme suit :

300 000 €	Département de la Manche
300 000 €	Région Normandie
200 000 €	Ville de Saint-Lô
200 000 €	Saint-Lô Agglo

2°/ **de la participation du fonds EPERON** à hauteur de 150 000 €, représentant 21 % du montant des travaux (carrière de travail, bâtiment pour courtier, réfection du sol du manège de la Gourmette et les boxes), estimés à 720 231 €.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

